

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 13/10/2023

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, CHAPUIS Audrey, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PELUS Yohann, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny**

Membres excusés : **SERGEANT Cyril**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 13

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

**Adoption du compte rendu du 21/09/2023** : à l'unanimité

### **Délibération 2023-10-19 29 (7.5) : Subvention exceptionnelle à l'association de la cantine scolaire**

Début juillet 2023, l'association de la cantine a interpellé les communes de Saint-Didier d'Aussiat et de Saint Sulpice pour les informer de son souhait de mettre en place de nouveaux projets :

- Rendre acteur les enfants et les sensibiliser au tri à la fin du repas
- Mettre aux normes des étagères de rangement et des bacs de stockage
- Acheter des serviettes en tissu pour les maternelles
- Remplacer les verres cassés
- Equiper la cuisinière d'ustensiles à pâtisserie.

La cantine a fait état de sa situation financière et des actions portées pour augmenter ses recettes.

En complément, elle demande l'aide financière des deux communes pour mener à bien l'achat des équipements nécessaires.

Les élus, réunis les 29/08/2023, ont acté le versement d'une subvention exceptionnelle au prorata du nombre de repas servis aux enfants de chaque commune, à savoir 70% pour la commune de Saint-Didier d'Aussiat et 30% pour Saint Sulpice.

Sur la base de la facture payée par la cantine : 1 561,01 € TTC, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à l'association de la cantine scolaire d'un montant de 1 092,70 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association de la cantine scolaire d'un montant de 1 092,70 €.

**DIT** que les crédits sont inscrits au compte 65748 du budget 2023.

### **Délibération 2023-10-19 30 (7.10) : Convention d'intervention du Service Local d'Incendie et de Secours de Saint-Didier d'Aussiat sur la commune de Saint-Sulpice**

Les communes de Saint Didier d'Aussiat et de Saint-Sulpice sont limitrophes et distantes de 2,3 km.

Afin de renforcer la réponse opérationnelle, il est apparu cohérent de permettre aux sapeurs-pompiers volontaires de Saint-Didier-d'Aussiat d'intervenir auprès des habitants de la commune de Saint-Sulpice, dépourvue de Service local d'incendie et de secours (SLIS) et ainsi leur fournir un service public plus efficace.

La présente convention a pour objet de modifier le secteur de compétence du SLIS de Saint-Didier-d'Aussiat en l'élargissant à la commune voisine : Saint-Sulpice.

Elle rappelle également l'organisation opérationnelle, notamment que :

- la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) demeure sous la responsabilité de chacun des maires et à la charge de chaque commune.
- le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (CCCSPV), composé de manière paritaire, de membres du conseil municipal et de sapeurs-pompiers volontaires se réunit pour toutes

- questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires. Sa composition intégrera désormais un élu de Saint-Sulpice.
- le SLIS est placé sous la responsabilité du Maire de Saint-Didier-d'Aussiat et sous l'autorité du chef de corps.
- le SLIS est engagé sur toutes les interventions d'urgence sur son secteur de compétence, soit Saint-Didier-d'Aussiat / Saint-Sulpice.

Elle prévoit aussi les modalités de la participation financière de la commune de Saint-Sulpice aux charges de fonctionnement et d'investissement prises en charge par la commune de Saint-Didier d'Aussiat :

- Pour le fonctionnement : la participation forfaitaire de la commune de Saint-Sulpice est fixée à 3 € par habitant. Le nombre d'habitant est celui indiqué par l'INSEE pour l'année de la dépense (259 habitants à St Sulpice en 2023). Ce montant forfaitaire sera demandé chaque année par la commune de Saint-Didier-d'Aussiat.
- Pour l'investissement : chaque année, les communes provisionneront un montant en fonction des projets d'investissement connus mais aussi en prévision des dépenses imprévues. Ces montants seront validés par les deux communes. La participation de la commune de Saint-Sulpice sera demandée en N+1, au prorata du nombre d'habitants de chaque commune (chiffre INSEE pour l'année N).

Le suivi de cette convention sera assuré par une commission composée des maires de chaque commune ou leur représentant, de 2 conseillers municipaux issus de chaque commune, de 2 membres du SLIS dont le chef de corps.

La convention est établie pour une durée illimitée. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à l'initiative de l'une des deux parties, ainsi que par décision du SDIS de l'Ain, sous réserve d'un préavis.

Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**APPROUVE** la convention d'intervention du Service Local d'Incendie et de Secours de Saint-Didier d'Aussiat sur la commune de Saint-Sulpice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, telle qu'elle est annexée.

#### **Délibération 2023-06-29 23 (7.1) : Décision modificative n° 04**

Madame le maire expose qu'il y a lieu d'ajuster les crédits pour :

- Défense incendie : prendre en charge les frais de bornage et de rédaction de l'acte administratif pour l'acquisition du terrain nécessaire à la réserve incendie aux Vernes (+ 2 500 €)
- Frais de personnel : ajuster les crédits nécessaires d'après les dernières informations concernant la masse salariale due jusqu'en décembre 2023
- Subvention exceptionnelle à l'association de la cantine scolaire pour l'achat de petit matériel : 1 100 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158, 2111 - Opération 50 – Défense incendie		+ 2 500
D 2131 – opération 78 – Travaux divers	- 2 500	
<b>Total Section d'Investissement</b>	<b>- 2 500</b>	<b>+ 2 500</b>
D 6216 – Remboursement charges de personnel		+ 5 000
D 65748 – Subvention aux associations		+ 1 100
D 6588 – Charges de gestion courante	- 6 100	
<b>Total Section de Fonctionnement</b>	<b>- 6 100</b>	<b>+ 6 100</b>

#### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :**

C. Picard liste les **demandes d'urbanisme et de voirie** qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

## Commission Urbanisme – Cadre de vie

Révision du PLU : Une réunion a eu lieu le 17/10. Elle a permis de faire un retour sur les outils du PLU, notamment les emplacements réservés et les zones AU. Elle a également été consacrée à la rédaction du règlement de zonage qui se poursuivra lors de la réunion du 21/11.

CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) : un 1<sup>er</sup> travail avait été fait en 2019 avec le CAUE et les représentants des associations pour travailler sur le centre village. Un nouveau contact a été pris pour avancer sur certaines idées et envisager l'avenir. Dans le cadre d'une convention, le CAUE offre 4 demi-journées de conseil à la commune et peut proposer une prestation plus compétente payante.

Aire de loisirs et de sport : L'installation des jeux se poursuit. Un problème a été relevé avec le gravier mis à la réception des jeux pour enfants, trop dur et non conforme. L'entreprise va intervenir pour modifier.

Le contrôle des jeux est prévu par une société spécialisée.

Un devis a été demandé pour le budget 2024 pour 2 bancs et 2 tables de pique-nique.

Jeux derrière la mairie : L'installation des jeux est terminée.

Eclairage public : Le double éclairage sur le parking de la salle polyvalente est opérationnel. Il fonctionne avec l'éclairage public mais il faut le forcer avec une clé pour le mettre en route.

Les 2 points lumineux chemin des Piolys n'ont pas été implantés au bon endroit mais l'erreur a été rectifiée par l'entreprise.

Conseiller numérique : comme déjà évoqué, la convention pour la mise à disposition d'un conseiller numérique va prendre fin au 31/10/2023. L'aide de l'Etat va diminuer ce qui va engendrer une prise en charge plus importante de la part des communes. Une réunion a été organisée par la commune de Polliat et des simulations ont été faites.

Sur la base de 10 communes adhérentes à cette convention, la charge serait de 1 269 € par an pour une intervention tous les 15 jours, contre 400€ aujourd'hui pour une intervention par semaine.

Malgré cette hausse, les élus estiment que le coût reste minime compte tenu de la prestation. Un groupe dynamique suit déjà régulièrement les séances et les retours sont positifs.

Les élus donnent un accord de principe pour poursuivre, dans l'attente du retour des autres communes.

Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

## Commission Voirie

Cimetière :

- Pour les stèles qui peuvent présenter un danger : elles ont été sécurisées et un devis pour déposer la stèle a été demandé à plusieurs opérateurs funéraires ou marbriers. Ils seront étudiés à la commission du 07/11.
- Enherbement : suite aux bons résultats obtenus sur le carré Nord du cimetière, les élus ont enherbé l'ensemble du carré Est (à droite en entrant).

Vitesse sur la RD 26 : une habitante a signalé la difficulté pour traverser le carrefour Rue du Petit Gottex / RD 26 afin d'emprunter le chemin piétons pour se rendre au city-stade. Plusieurs solutions vont être mises en œuvre devant ce problème récurrent :

- L'installation d'un miroir sur le local technique pour aider à la visibilité
- Le déplacement du radar pédagogique pour faire ralentir en amont
- L'étude d'un passage piétons en lien avec le Département

Carrefour RD 26 / route de Curtafond : le Département va vérifier les travaux réalisés à cet endroit car une surépaisseur sur la route engendre des vibrations et fait du bruit au niveau des habitations.

## Commission Bâtiments

Atelier du Gottex : Les travaux vont débuter le 23/10. Le conseil est informé de la subvention allouée par le Département dont les fonds accordés sont en baisse. Une subvention de 4 587 € a été attribuée (soit 13% du montant des travaux) alors que 14 585 € avait été demandés.

Salle polyvalente :

- Halle : les travaux sont terminés.

- Chaudière bois : la mise en route est prévue le 20/10.
- Espace frigos de la cantine : une porte d'un frigo est à réparer (devis de 500€).
- Une fuite est signalée au niveau du vélux de la salle de réunion à l'étage

#### Ecole élémentaire :

- Toilettes : la réfection des enduits face sud est prévue pendant les vacances scolaires de la Toussaint
- Une liste de petites interventions a été confiée à l'électricien.
- Une visite des bâtiments scolaires est prévue avec les élus de St Sulpice le samedi 28/10 afin de lister les travaux et de préparer le budget 2024.

Bibliothèque : Une visite a été faite avec les élus de St Sulpice. Des travaux de peinture des murs et un changement d'éclairage sont à prévoir. Des devis seront demandés pour le budget 2024.

### **Commission Communication – Scolaire - Associations**

Projet « Notre école faisons la ensemble » : en préambule de ce conseil municipal, le directeur d'école est venu présenter ce projet. Trois élus de St Sulpice étaient également présents.

C'est un projet global qui permet de mettre en œuvre différentes actions au sein de l'école sur une durée de 5 ans. Un financement important de l'Education Nationale peut être sollicité pour ce projet d'un coût total de 130 000 €. Pour cela, tous les acteurs doivent être mobilisés. Les communes doivent notamment s'engager à participer à hauteur de 4 000 € par an pendant 5 ans, soit 20 000 € au total (sous réserve de subventionnement).

Deux grandes actions sollicitent notamment l'avis des communes :

- La végétalisation des cours de l'élémentaire et de la maternelle : des voiles d'ombrage, des haies, des espaces verts, un atrium, du mobilier urbain... : de nombreuses idées sont présentées et demandent à être exploitées pour envisager une phase opérationnelle.
- L'organisation d'une sortie scolaire de 3 jours à Lelex pour les classes de maternelle, CP et CE1 : sur ce point pour lequel une réponse très rapide de la commune est attendue, les élus ne sont pas favorables. Le délai de réflexion est trop court et le budget n'est pas prévu.

Salle de réunion à l'étage de la salle polyvalente : comme annoncé lors de la réunion du comité des fêtes, les associations seront prochainement autonomes pour occuper cette salle. Une réservation en ligne sera possible et une clé leur sera remise.

#### Commission du 11/10 :

- Repas communal du 21/10 : 109 personnes inscrites.
- Cérémonie du 11 novembre à 11h
- Bulletin municipal : la trame a été élaborée. Le travail va se poursuivre.
- Manifestations communales pour le calendrier des fêtes :
  - o Vœux du maire : vendredi 12 janvier 2024 à 19h
  - o Forum des associations : 07/09/2024
- Conseil d'école : effectif de 117 élèves. 120 attendus l'année prochaine.

### **Administration générale - Intercommunalité**

#### Personnel communal :

Il va falloir procéder au recrutement de 2 ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 afin de faire suite à un déménagement et à un départ à la retraite.

#### Commissions communales :

Animation/Communication : Claudine Pacoud intègre cette commission

Urbanisme/Cadre de vie : Isabelle Comtet intègre cette commission

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire,  
Catherine PICARD**